

# FINANCER SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les Grandes écoles sont ouvertes à toutes et tous, quels que soient vos moyens !

**Vous souhaitez intégrer une Grande école mais vous hésitez pour des raisons financières. Plusieurs solutions existent pour financer vos études.**

## 1. ANTICIPER SES DÉPENSES

- Anticiper les dépenses les plus adaptées à votre situation, en fonction de votre statut de boursier ou non boursier. Cela vous permettra de mieux répartir vos dépenses et de mieux anticiper vos dépenses et l'investissement de vos fonds.
- Frais de scolarité : frais d'inscription, cotisation au Bureau des Étudiants...
- Frais de fonctionnement : indiennes, livres et matériels scolaires, matériel scolaire spécifique, frais de cantine, frais de transport...
- Frais de logement : loyer, charges...
- Frais de transport...
- épargne, livrets...

**À SAVOIR :**  
Il est souvent possible de bénéficier d'aides de la commune d'origine ou de la commune d'accueil de vos études.

## 2. LES BOURSES

- Les bourses sont financées d'une manière variée :
- les revenus de vos parents,
- l'investissement de vos fonds d'investissement,
- et vous avez moins de 28 ans,
- et vous êtes issu(e) d'une formation habituelle à recevoir des Bourses d'État.

**À SAVOIR :**  
Même si vous n'avez pas de bourse, il est possible de bénéficier de bourses d'État. Pour cela, il faut être inscrit à l'université et être inscrit à l'université d'accueil de vos études.



- Le plus de l'aide financière, vous bénéficiez de :
- l'investissement de vos fonds d'investissement,
- l'investissement de la collectivité de votre commune (CSC) ou de vos parents,
- la prime de la Fondation d'un logement étudiant du CROIC,
- des aides à l'achat de vos logements universitaires du CROIC.

**À SAVOIR :**  
Ces aides sont cumulables avec les autres aides de la commune d'origine ou de la commune d'accueil de vos études.

**Des opportunités d'aides financières propres à chaque région.** Elles sont de nature et d'importance différentes, parfois de copolice, équipement, matériel, financement de certaines formations, mobilité internationale...

**Bourses internes**  
Certaines Grandes écoles proposent des bourses à leurs étudiants (sur critères sociaux ou académiques) en complément d'autres aides. Elles peuvent prendre différentes formes :

- aides directes,
- allocation de bourse de base de subsistance,
- allocation de bourse via la Fondation de l'Étudiant.

**À SAVOIR :**  
Ces bourses sont attribuées après des démarches auprès des établissements auxquels vous candididez.

## 3. FINANCER SA FORMATION ET BOOSTER SON EMPLOYABILITÉ

**L'alternance**  
Elle permet d'alterner des périodes de cours et des périodes de travail en entreprise. La répartition des périodes et la durée de l'alternance varient d'un établissement à l'autre.

**Le contrat étudiant**  
Il permet de bénéficier d'un contrat étudiant qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le service civique**  
Il permet de bénéficier d'un service civique qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le prêt étudiant**  
Il permet de bénéficier d'un prêt étudiant qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le prêt bancaire**  
Il permet de bénéficier d'un prêt bancaire qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le prêt étudiant garanti par l'État**  
Il permet de bénéficier d'un prêt étudiant garanti par l'État qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le prêt bancaire**  
Il permet de bénéficier d'un prêt bancaire qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Le prêt étudiant garanti par l'État**  
Il permet de bénéficier d'un prêt étudiant garanti par l'État qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

## 4. LE PRÊT ÉTUDIANT

**Prêt bancaire**  
Il permet de bénéficier d'un prêt bancaire qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Prêt étudiant garanti par l'État**  
Il permet de bénéficier d'un prêt étudiant garanti par l'État qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

## 5. LES AIDES FINANCIÈRES ET BOURSES SPÉCIFIQUES

**L'aide au mérite**  
Elle permet de bénéficier d'une aide au mérite qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Précarité étudiante**  
Elle permet de bénéficier d'une aide à la précarité étudiante qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**L'aide ponctuelle**  
Elle permet de bénéficier d'une aide ponctuelle qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Revenu minimum étudiant (RME)**  
Il permet de bénéficier d'un revenu minimum étudiant qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Bourses de mobilité**  
Elles permettent de bénéficier d'une bourse de mobilité qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Aide à la mobilité internationale**  
Elle permet de bénéficier d'une aide à la mobilité internationale qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Bourse Prépa Talents**  
Elle permet de bénéficier d'une bourse Prépa Talents qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.

**Bourse Prépa Talents**  
Elle permet de bénéficier d'une bourse Prépa Talents qui permet de bénéficier d'un salaire et d'une formation professionnelle.